



© L. Sarreau

Natura 2000, quand l'Europe protège son patrimoine naturel



Natura 2000

Ce programme européen se base sur deux Directives :

- la Directive « Habitats, faune, flore » (21 mai 1992) pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire - elle conduit à la création de Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- la Directive « Oiseaux » (2 avril 1979) pour la protection des oiseaux rares ou menacés en Europe - elle conduit à la création des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZSC et ZPS constituent le réseau de sites Natura 2000 européens. Il s'agit donc de sites naturels remarquables par « la qualité, la rareté ou la fragilité de leurs espèces et habitats ».



© PNR Loire-Anjou-Touraine

La Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau, un site Natura 2000 dans les Pays de la Loire

Des habitats et espèces d'intérêt communautaire ?

Ce sont des espèces et habitats naturels (terrestres et aquatiques) rares, menacés, ayant une aire de répartition réduite et/ou des exigences particulières. A ce titre, ils constituent le patrimoine naturel remarquable de l'Europe et sont listés au sein des deux Directives.

Les objectifs de Natura 2000

Assurer le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Contribuer au développement durable des territoires

Favoriser une prise de conscience collective des enjeux écologiques



© G. Delaunay

Le Milan noir (*Milvus migrans*), une espèce d'intérêt communautaire

Objectifs sur chaque site :

Concilier conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire avec le maintien des activités humaines.

Il s'agit de valoriser les activités qui façonnent et maintiennent des milieux parfois particulièrement riches d'une faune et d'une flore caractéristiques.



© S. Plancke

Une prairie maigre de fauche, habitat d'intérêt communautaire présent sur le site Natura 2000 de « La Basse Vallée du Loing »

Sources : DRIEE Île-de-France, MEDDTL.





© L. Sarreau

La méthode française : concertation et volontariat



Natura 2000 de l'Europe à la France

L'Union Européenne impose aux états membres une obligation de réussite et de résultats quant à la préservation de leurs sites Natura 2000. En revanche, chaque état est libre de choisir les moyens qu'il met en œuvre pour y parvenir.

La France a ainsi opté pour la CONCERTATION et le VOLONTARIAT.

La concertation consiste à impliquer tous les acteurs concernés par la gestion du site. Il s'agit de prendre en compte les enjeux écologiques du site, mais aussi socio-économiques et culturels, et de réfléchir ensemble pour décider des actions les plus appropriées à mettre en œuvre sur le site. C'est alors sur le volontariat que repose la contractualisation de ces mesures.

En pratique

Comité de pilotage (COPIL)

- ⇒ Organe décisionnel de la gestion du site
- ⇒ Rassemble les acteurs (élus, agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, pêcheurs, pratiquant d'activités sportives, services de l'Etat...)
- ⇒ Contrôle le travail de l'opérateur puis de l'animateur du site



© FDAAPPMA 77

Valide les propositions

Document d'objectifs (DOCOB)

- ⇒ Document essentiel pour la gestion du site
- ⇒ Diagnostics écologique et socio-économique du site
- ⇒ Enjeux, objectifs, mesures de gestion, évaluation financière
- ⇒ Réalisé par l'opérateur du site

Participe et suit l'animation

Animation du site

- ⇒ Mise en œuvre des actions du DOCOB
- ⇒ Information, sensibilisation, assistance technique
- ⇒ Sous la responsabilité de l'animateur du site



Document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain »

Sources : MEDDTL.



© FDAAPPMA 77



© L. Sarreau

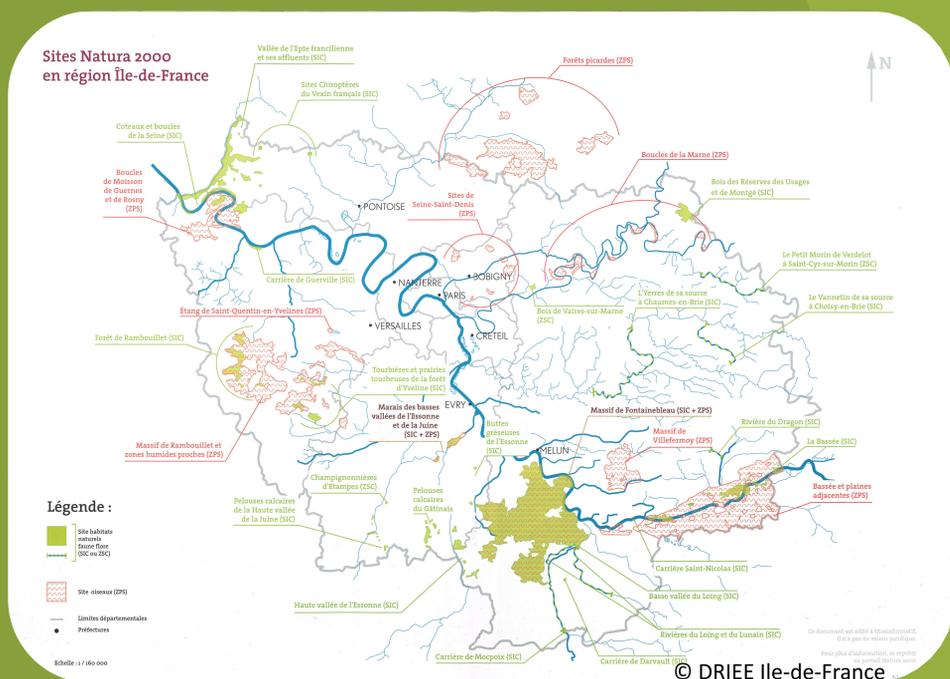
Le réseau Natura 2000 d'Île-de-France



Quelques chiffres

35 sites franciliens : 25 désignés au titre de la Directive « Habitats, faune, flore » et 10 au titre de la Directive « Oiseaux ».

Ces sites recouvrent 98 427 hectares, soit environ 8% du territoire francilien. Ils concernent 285 communes (20% des communes de la région).



© S. Plancke

La Basse Vallée du Loing, un site Natura 2000 seine-et-marnais

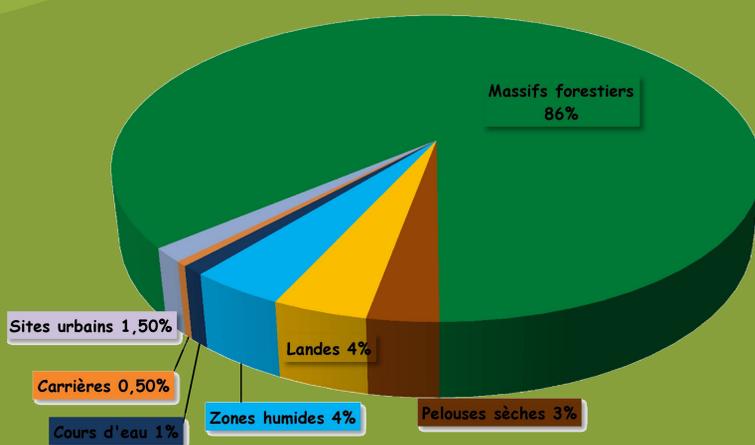
Quels milieux naturels ?

Les massifs forestiers sont majoritaires avec 28 000 hectares classés au titre de Natura 2000.

Les autres milieux sont très diversifiés. Cela assure la conservation d'une faune et d'une végétation variées :

- Poissons et moules d'eau douce dans les cours d'eau,
- Chauves-souris dans les carrières,
- Amphibiens et oiseaux dans les zones humides,
- Végétaux et insectes dans les landes et pelouses sèches.

L'Île-de-France présente la particularité d'avoir des sites Natura 2000 en milieu urbain. Composés de 14 parcs et espaces naturels, ils abritent des oiseaux remarquables.



Les milieux naturels des sites Natura 2000 franciliens

Des pelouses sèches ?

Ces formations herbacées se développent sur des sols calcaires. A l'instar des orchidées, les végétaux qui s'y développent sont adaptés à la nature des sols et indicateurs de ce type de milieux.



© F. Delaroche

Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)

Sources DRIEE Île-de-France.





© L. Sarteau

Le site « Rivières du Loing et du Lunain »

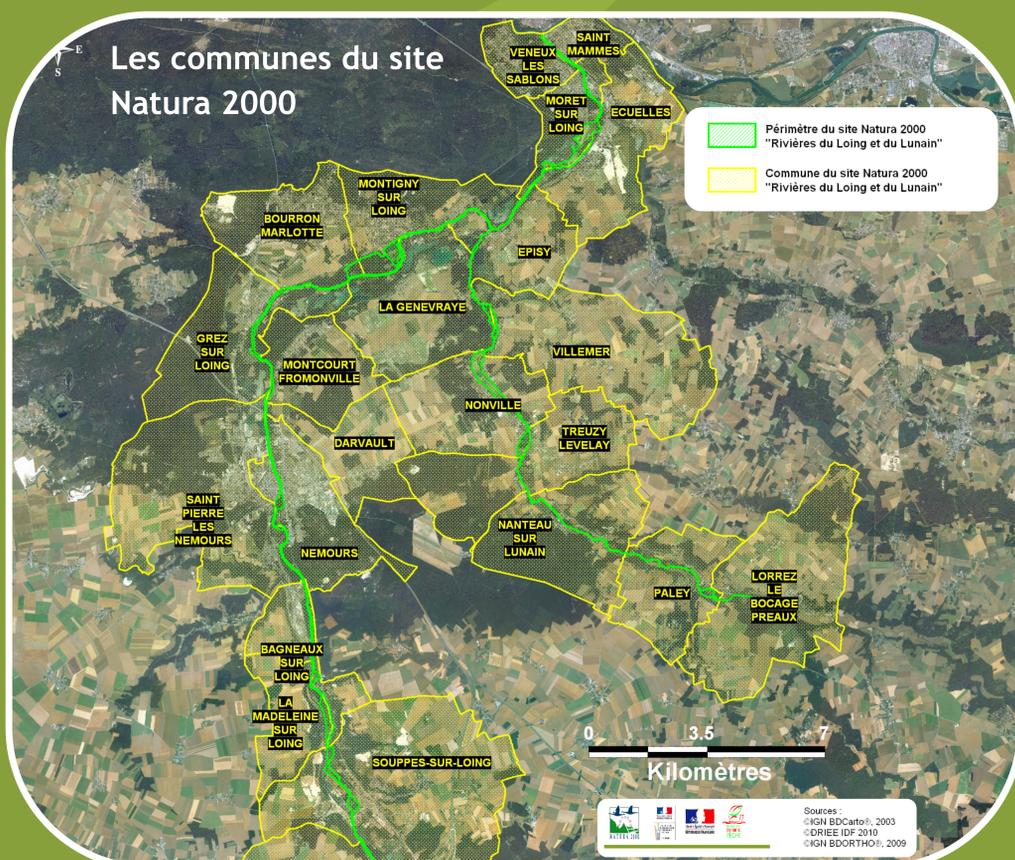


Présentation du site

Situé au sud de la Seine-et-Marne, le site FR 1102005 « Rivières du Loing et du Lunain » concerne 23 communes.

Il est délimité par la limite départementale avec le Loiret au sud, et par la confluence du Loing avec la Seine au nord.

D'une superficie de 382 hectares, il recouvre 58 km de rivières et inclus les eaux courantes du Loing et du Lunain, ainsi que les milieux terrestres adjacents.



Pourquoi ce site ?

Les rivières du Loing et du Lunain présentent des milieux naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale :

- 2 habitats d'intérêt communautaire : Mégaphorbiaies hydrophiles et Rivières à renoncules,
- 5 espèces de poissons d'intérêt communautaire : Chabot (*Cottus spp*), Lamproie de planer (*Lampetra planeri*), Loche de rivière (*Cobitis taenia*), Bouvière (*Rhodeus amarus*) et Grande alose (*Alosa alosa*).

Le site en images



© FDAAPPMA 77

Le Lunain entre Treuzy-Levelay et Nanteau-sur-Lunain



© L. Sarteau

Le Loing à Nemours



© FDAAPPMA 77

Le Loing près du lavoir d'Episy



© FDAAPPMA 77



© L. Sarreau

Le diagnostic écologique : les poissons d'intérêt communautaire



Grande Alose - *Alosa alosa*



Taille ≈ 52 cm

© FDAAPPMA 77

Habitat
Eaux libres



© Biotope

Cette espèce amphialine* remonte son fleuve natal depuis la mer pour se reproduire. Le frai, nocturne, a lieu de mai à mi-août. Lors de la reproduction, les poissons émettent un bruit particulier, dit « bull ». Elle s'achève par la mort des adultes. Les juvéniles dévalent ensuite le fleuve pour grandir plusieurs années en mer.

Son régime alimentaire se compose essentiellement d'insectes aquatiques.

Bouvière - *Rhodeus amarus*



Taille < 9 cm

© FDAAPPMA 77

Habitat
Végétation
aquatique

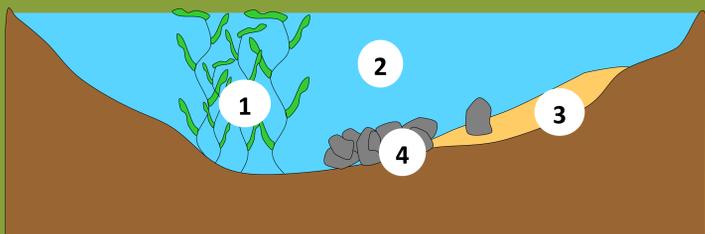


© Biotope

De comportement grégaire, la Bouvière vit en bancs dans les rivières à faible courant, et plus particulièrement dans la végétation aquatique qui compose son alimentation.

Sa reproduction est dépendante de la présence de moules d'eau douce au sein desquelles les œufs sont pondus. Après environ trois semaines d'incubation les alevins sont expulsés de cet abri.

Les habitats de la rivière



Loche de rivière - *Cobitis taenia*

Taille : 6 à 12 cm



© FDAAPPMA 77

Habitat
Fonds
vaseux



© Biotope

Enfouie dans la vase le jour, la Loche de rivière devient active au crépuscule pour chasser de petits invertébrés qu'elle débusque en fouillant le sable de ses barbillons.

La ponte a lieu d'avril à juillet sur le substrat sableux d'eaux peu profondes et courantes.

Chabot - *Cottus spp*



Taille : 10 à 12 cm

© FDAAPPMA 77

Habitat
Graviers et
pierres



© Biotope

Mauvais nageur et d'une forme atypique, le Chabot est sédentaire et benthique*. Camouflé sur les substrats de graviers et de pierres, il chasse à l'affût en aspirant les larves et petits invertébrés qui passent à sa portée.

La reproduction s'étend de février à juin. Le mâle construit et protège un nid dans les graviers. Après la ponte il assure aussi son nettoyage.

Lamproie de planer - *Lampetra planeri*



Taille : 9 à 15 cm

© L. Sarreau

Habitat
Fonds
vaseux



© Biotope

Les larves aveugles vivent 5 à 6 ans dans la vase qu'elles filtrent pour capturer des micro-organismes. Leur métamorphose en adulte marque l'arrêt de l'alimentation par atrophie de l'appareil digestif et l'apparition d'organes oculaires. Les œufs sont pondus entre mars et avril sur un nid d'environ 30 cm de large et localisé sur un substrat sablo-graveleux. Les lamproies meurent au terme de la reproduction.

* Amphialine : espèce migratrice dont le cycle de vie s'effectue en partie en eaux salées et en partie en eaux douces.

* Benthique : espèce aquatique qui vit au fond de l'eau.

Les protocoles d'échantillonnage

2 éléments sont à considérer pour diagnostiquer la faune piscicole : les populations piscicoles et leurs habitats.

Diagnostic des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

La totalité du linéaire, découpé en tronçons homogènes, a été prospectée à pied de juin à août 2010. Les informations listées ci-dessous ont été recueillies :

- Le fonctionnement hydrologique de la rivière (vitesse du courant, granulométrie...),
- Les facteurs de perturbation du milieu aquatique (pollutions, ouvrages, rejets...).

Diagnostic des populations piscicoles

Deux protocoles distincts ont été mis en œuvre :

- Les pêches électriques : 11 stations ont été prospectées sur le Lunain en 2010 et 4 sur le Loing en 2011,
- Les pêches aux engins ont permis de prospecter des secteurs non accessibles aux pêches électriques. 3 stations ont été inventoriées sur le Loing en 2011 grâce aux services d'un pêcheur professionnel.

Pour chaque protocole, les poissons capturés sont identifiés, mesurés, pesés et remis à l'eau.





© L. Sarreau

Le diagnostic écologique : les habitats d'intérêt communautaire



Les Mégaphorbiaies hydrophiles 1

Floraison

Juin à septembre

Description : Hautes herbes denses et diversifiées. Souvent espèces à large feuillage et fleurs vivement colorées.

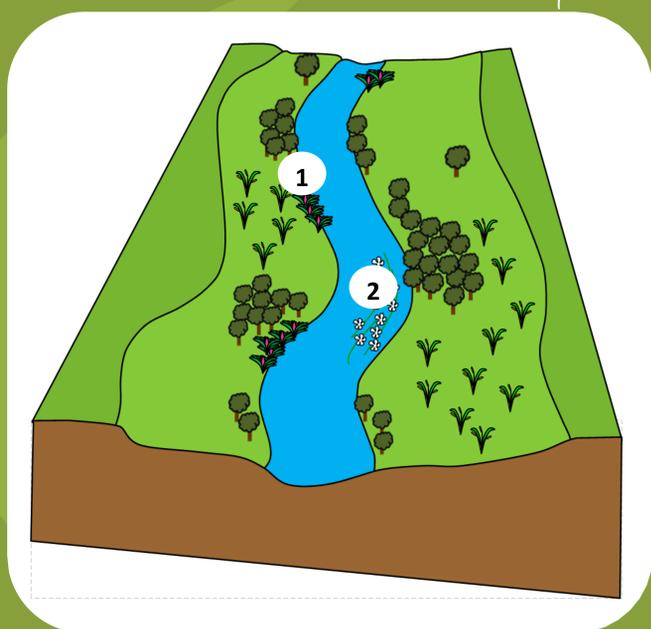
Répartition



© MNHN

Où ? En bordure des cours d'eau et lisières forestières, dans les zones de crues.

Intérêt pour la faune : Elles peuvent abriter une faune rare, notamment des insectes (libellules, papillons), dont les pollinisateurs auxquels elles fournissent une source de nourriture. D'autre part, elle constituent des corridors écologiques nécessaires aux interactions entre les populations de diverses espèces animales.



Quelques espèces typiques des Mégaphorbiaies :



© G. Larregle

Salicaire
(*Lythrum salicaria*)



© M. Laprun

Liseron des haies
(*Calystegia sepium*)



© M. Laprun

Reine des prés
(*Filipendula ulmaria*)

Les Rivières à renoncules 2

Floraison

Juin à septembre

Description : Végétation aquatique submergée avec des feuilles flottantes ou dépassant de l'eau.

Répartition



© MNHN

Où ? Dans les cours d'eau plus ou moins courants. La flore qui compose l'habitat varie en fonction du courant.

Intérêt pour la faune : Zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour des poissons et invertébrés (insectes aquatiques, mollusques...).



© FDAAPPMA 77

Vue de l'habitat
« Rivières à renoncules »

Quelques espèces typiques des Rivières à renoncules :

Le protocole d'inventaire

Détermination des habitats naturels

Elle s'est faite par des relevés phytosociologiques, de mai à août 2010. Il s'agit d'étudier les espèces végétales présentes sur des carrés homogènes. Les éléments relevés permettent de caractériser l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, en prenant en compte l'hydromorphologie du cours d'eau, les facteurs de perturbation et la faune observée.



© FDAAPPMA 77

Renoncules flottantes
(*Ranunculus fluitans*)



© FDAAPPMA 77



© E. Seguin

Myriophylle en épi
(*Myriophyllum spicatum*)



© FDAAPPMA 77

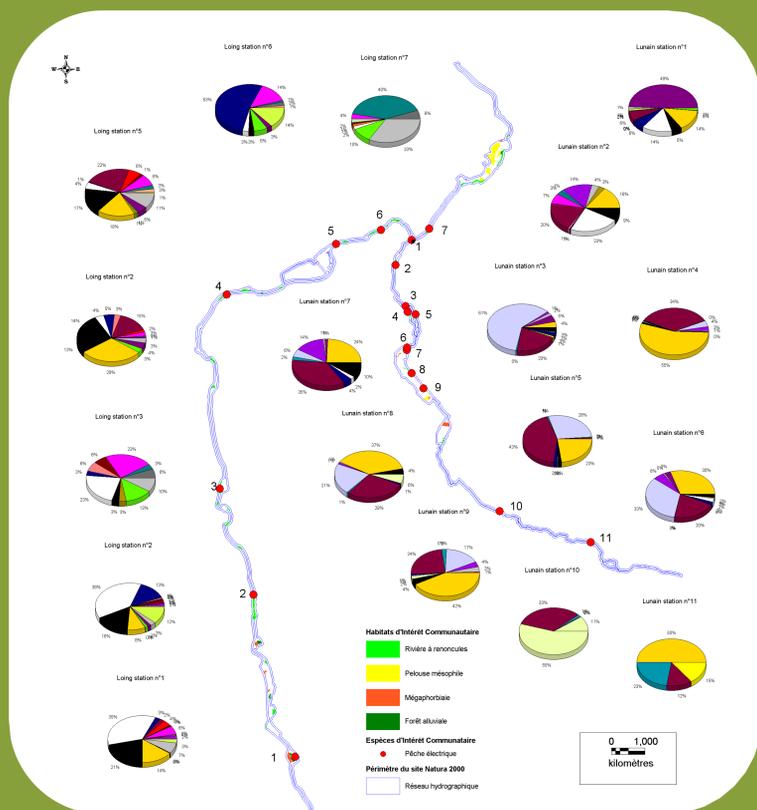


© L. Sarreau

Le diagnostic écologique : les résultats



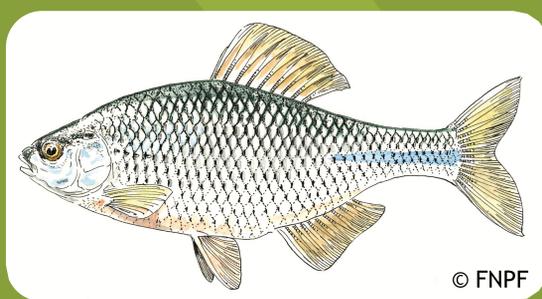
Espèces et habitats d'intérêt communautaire



Les espèces piscicoles inventoriées

Able de heckel	Ablette	Anguille	Barbeau fluvialle
Bouvière	Brème	Brochet	Chabot
Chevaİne	Epinocİe	Epinocİette	Gardon
Goujon	Grėmille	Hotu	Loche franche
Loche de riviėre	Lamproie de planer	Perche	Perche soleil
Ecrevİsse signal	Silure glane	Truite arc-en-ciel	Tanche

Espèces d'intérêt communautaire



Bouvière
(*Rhodeus amarus*)

© FNPF

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Habitats d'espèces	Chabot	Lamproie de planer	Loche de riviėre	Bouviėre	Grande Alose
Recouvrement sur le site Natura 2000	181 ha - 47%	181 ha - 47%	161 ha - 42%	161 ha - 42%	0 ha - 0%
Etat de conservation					
Bon	5.42 ha - 3%	32 ha - 18%	6 ha - 4%	29 ha - 18%	0 ha - 0%
Moyen	123 ha - 68%	134 ha - 74%	142 ha - 88%	119 ha - 74%	0 ha - 0%
Mauvais	52 ha - 29%	14 ha - 8%	13 ha - 8%	13 ha - 8%	0 ha - 0%
Sur l'ensemble du site*	Moyen	Dėfavorable	Dėfavorable	Dėfavorable	Non favorable

* L'ėtat de conservation sur l'ensemble du site est dėterminė à partir des surfaces et des facteurs de dėgradation observės.

Conclusions

Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont rėpartis selon les propriėtės physico-chimiques des milieux.

Plusieurs facteurs expliquent leur ėtat de conservation qui s'ėchelonne de « moyen » à « non favorable » :

- Rejets des eaux usėes et pluviales,
- Artificialisation des berges,
- Activitės agricoles et forestiėres intensives,
- Prėsence d'espėces invasives.

Espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats

La Grande Alose est absente du site car son milieu de vie n'est pas prėsent. Les autres espėces sont prėsentes mais pātissent de l'ėtat de leurs habitats globalement dėgradės.

Le principal facteur de cette dėgradation est la fragmentation des riviėres par les ouvrages. Cette derniėre induit l'isolement des populations piscicoles, la destruction des zones de reproduction et la modification des habitats d'espėces.





© L. Sarreau

Autres espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site



Forêts alluviales à Aulnes et Frênes 1

Prairies maigres de fauche 2

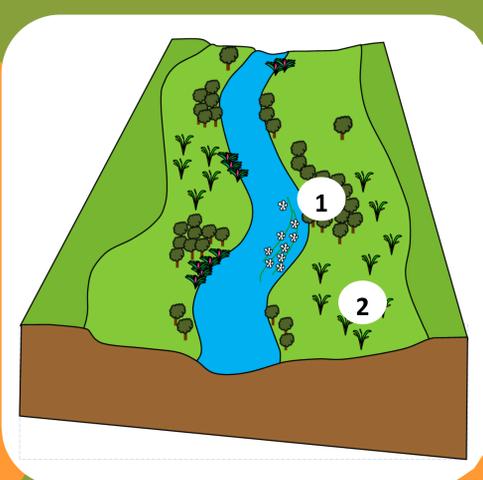
Répartition



Cet habitat désigne les boisements en bordure des rivières, de la strate arborée (surtout des aulnes et frênes) à la strate herbacée avec des espèces caractéristiques des sous-bois. Il apporte à la faune une source d'alimentation, des sites de reproduction et constitue des corridors écologiques propices à la dispersion des espèces.

Présent sur 4 ha du site, son état de conservation est moyen.

L'enjeu local est « assez fort ».



Répartition



Situées sur des sols alluviaux faiblement inondables, ces prairies se caractérisent par la diversité de leur strate herbacée : graminées et autres familles de plantes à fleurs. Cette richesse offre un habitat propice (alimentation et reproduction) à des espèces d'insectes et d'oiseaux caractéristiques.

Présentes sur 19 ha du site, leur état de conservation est moyen. L'enjeu local est « fort ».



© M. Menand

Morelle douce-amère
(*Solanum dulcamara*)



© G. Delaunay

Frêne commun
(*Fraxinus excelsior*)



© G. Larregle

Sanguisorbe officinale
(*Sanguisorba officinalis*)



© G. Larregle

Centaurée jacée
(*Centaurea jacea*)



© P. Rivallin

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Répartition



L'Agrion de Mercure présente un dimorphisme sexuel : le corps des mâles est bleu et noir avec un motif casqué propre à l'espèce, alors que les femelles sont souvent vertes et noires. L'espèce est observable de mai à septembre, à proximité des eaux courantes bien exposées au soleil.

Adultes et larves aquatiques sont carnivores. Les œufs sont pondus dans les plantes aquatiques. Après l'éclosion, les larves vivent dans la végétation aquatique et la vase.

Protégée en France, l'espèce fait l'objet d'un plan national d'action. Les principales menaces qu'elle supporte sont la pollution de l'eau et l'artificialisation des cours d'eau.



© M. Laprun

Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

Répartition



Mâles et femelles arborent des couleurs métalliques vertes à noirâtres, avec des marques jaunes et des yeux verts. Entre mai et septembre, les mâles reproducteurs défendent un territoire à proximité des eaux peu courantes et bordées d'une ripisylve. Les œufs sont pondus à la surface de l'eau.

Cette espèce, protégée en France, fait l'objet d'un plan national d'action. A l'instar de nombreuses espèces de libellules, les menaces qui pèsent sur elle sont liées à la pollution des cours d'eau et à l'artificialisation des berges.



© FDAAPPMA 77

Mulette épaisse *Unio crassus*

Répartition



La Mulette épaisse est une moule d'eau douce qui se distingue par une forme assez courte et enflée. Sa coquille est brun foncé à l'extérieur et nacré à l'intérieur.

Peu mobile, l'espèce survit sur les fonds vaseux des rivières à courant modéré. Elle y filtre l'eau pour récupérer des particules de matière

organique. Après la fécondation, les larves parasitent les branchies d'un poisson puis se fixent au fond de l'eau. Cela constitue le vecteur de dispersion essentiel de l'espèce.

Particulièrement sensible à la qualité de l'eau, les principales menaces sont la pollution, l'artificialisation des cours d'eau et la rupture des continuités écologiques.

Les vertigos - *Vertigo spp.*

Vertigo de Des Moulins *V. moulinsiana*



© MNHN

Vertigo étroit *V. angustior*



© MNHN

Les Vertigos sont de petits gastéropodes (entre 1.5 et 3 mm de haut) qui se caractérisent par l'enroulement de leur coquille. Les deux espèces d'intérêt communautaire contactées sur le site Natura 2000 vivent à proximité des zones humides.

Les menaces qu'elles supportent sont méconnues, mais vraisemblablement liées à la disparition de leurs habitats naturels.

Source : Biotope.





© L. Sarreau

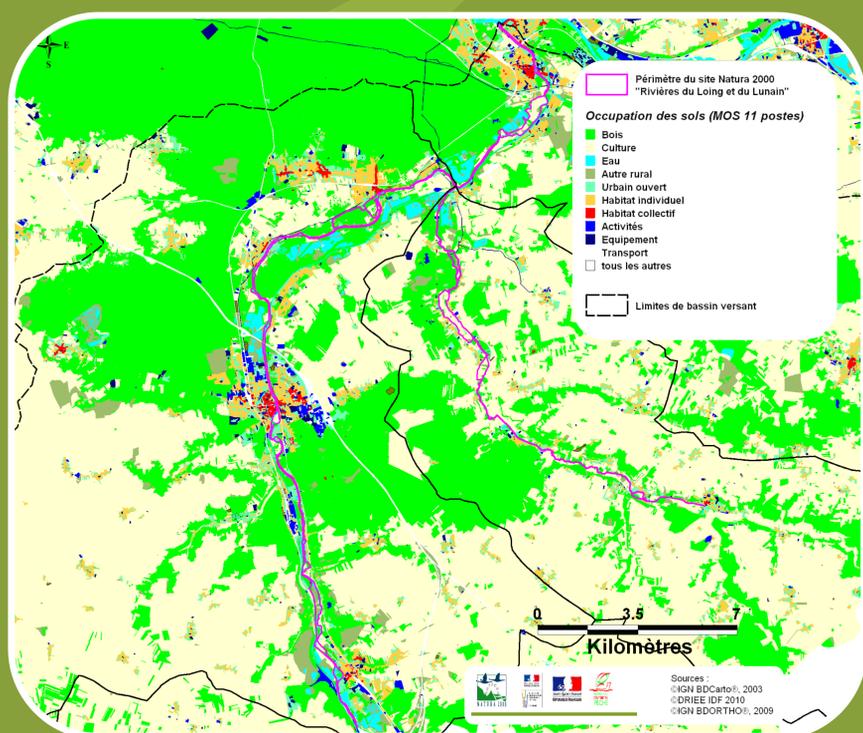
Le diagnostic socio-économique



Objectif

Il s'agit de recenser tous les éléments socio-économiques du site : structure de la population, emploi, tourisme, activités industrielles, de loisir, agricoles... Chacun de ces aspects interagit avec le milieu naturel.

Leur prise en compte dans l'élaboration des mesures de gestion permet qu'elles soient cohérentes avec les enjeux écologiques et socio-économiques locaux.



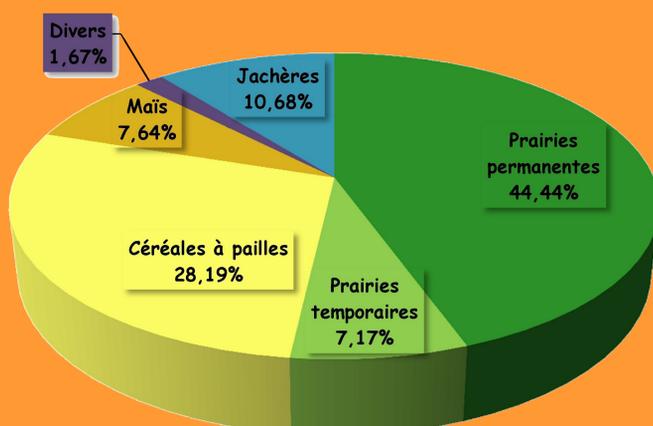
Bovins pâturant au bord du Lunain à Nonville

Les activités économiques

L'industrie	Le pôle industriel du bassin du Loing porte sur différentes activités : sucrerie, meunerie, mécanique...
L'agriculture	Voir encadré.
La sylviculture	Les 76 ha de surfaces boisées sont principalement des massifs domaniaux et des boisements alluviaux. Les peupleraies recouvrent 30 ha.
La pisciculture	2 exploitations piscicoles.
Captages d'eau	Eau de Paris est en charge d'approvisionner la ville de Paris en eau potable et gère ainsi plusieurs sources des vallées du Loing et du Lunain.

Zoom sur l'agriculture

Au XIX^{ème} siècle l'élevage prédomine et les fonds de vallées sont alors majoritairement occupés par des pâtures. La déprise agricole a entraîné l'abandon de certaines parcelles qui ont alors évolué en boisements. A l'heure actuelle, les prairies sont encore le type d'exploitation prépondérant sur les terres agricoles, suivi par les cultures céréalières.



Répartition des surfaces agricoles sur le site Natura 2000

Les loisirs de plein air

Plusieurs activités de plein air sont pratiquées sur le site :

- La pêche et la chasse sont encadrées par les associations locales, lesquelles sont fédérées par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et par la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne ;
- Le canoë-kayak est une activité principalement estivale. Deux parcours d'environ 10 km chacun sont présents en amont et en aval du Loing ;
- La randonnée se pratique notamment sur plusieurs chemins de grande randonnée (GR) qui traversent le site. Ils peuvent être fréquentés à pied, à vélo ou à cheval.





© L. Sarreau

Les mesures de gestion



De l'élaboration du Document d'objectifs aux actions

Les résultats des diagnostics écologique et socio-économique permettent de déterminer et de hiérarchiser des enjeux de gestion, puis de proposer des actions qui doivent assurer la conservation/restauration des espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en permettant la pérennité des activités humaines. L'ensemble de ces éléments est rassemblé dans le Document d'objectifs (DOCOB) qui constitue la base de l'animation du site. Cette dernière correspond à la mise en œuvre des actions choisies en concertation.

Les actions reposent sur des contrats (contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées) et la charte signés par les propriétaires et exploitants agricoles qui sont volontaires pour mettre en œuvre les mesures de gestion adéquates sur le site.

Les contrats et la charte

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)

Pour qui ? Exploitants agricoles individuels et sociétés agricoles.

Où ? Parcelles exploitées par l'agriculteur et incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges de la ou des MAEt contractées.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Compensation des pertes et/ou surcoûts de travail engendrés par les actions de la MAEt.



© FDAAPPMA 77

Une prairie du site Natura 2000 à Moret-sur-Loing

Les contrats Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect du cahier des charges propre à chaque contrat signé.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Financement des actions mises en œuvre dans le contrat.

La Charte Natura 2000

Pour qui ? Propriétaires et ayants-droit de terrains.

Où ? Parcelles incluses en totalité ou partiellement dans le site Natura 2000.

Quels engagements pour le contractant ? Respect d'une liste d'engagements portant sur de bonnes pratiques environnementales.

Durée de l'engagement ? 5 ans renouvelables.

Quelle contrepartie ? Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).



© FDAAPPMA 77

Le Lunain à Nonville

D'autres contrats

En complément, d'autres contrats existent pour répondre à des enjeux locaux. Ces mesures nécessitent de contracter des partenariats avec des organismes financeurs impliqués dans la gestion du patrimoine naturel : Agence de l'eau, Conseil général, Conseil régional, Collectivités locales...



© FDAAPPMA 77



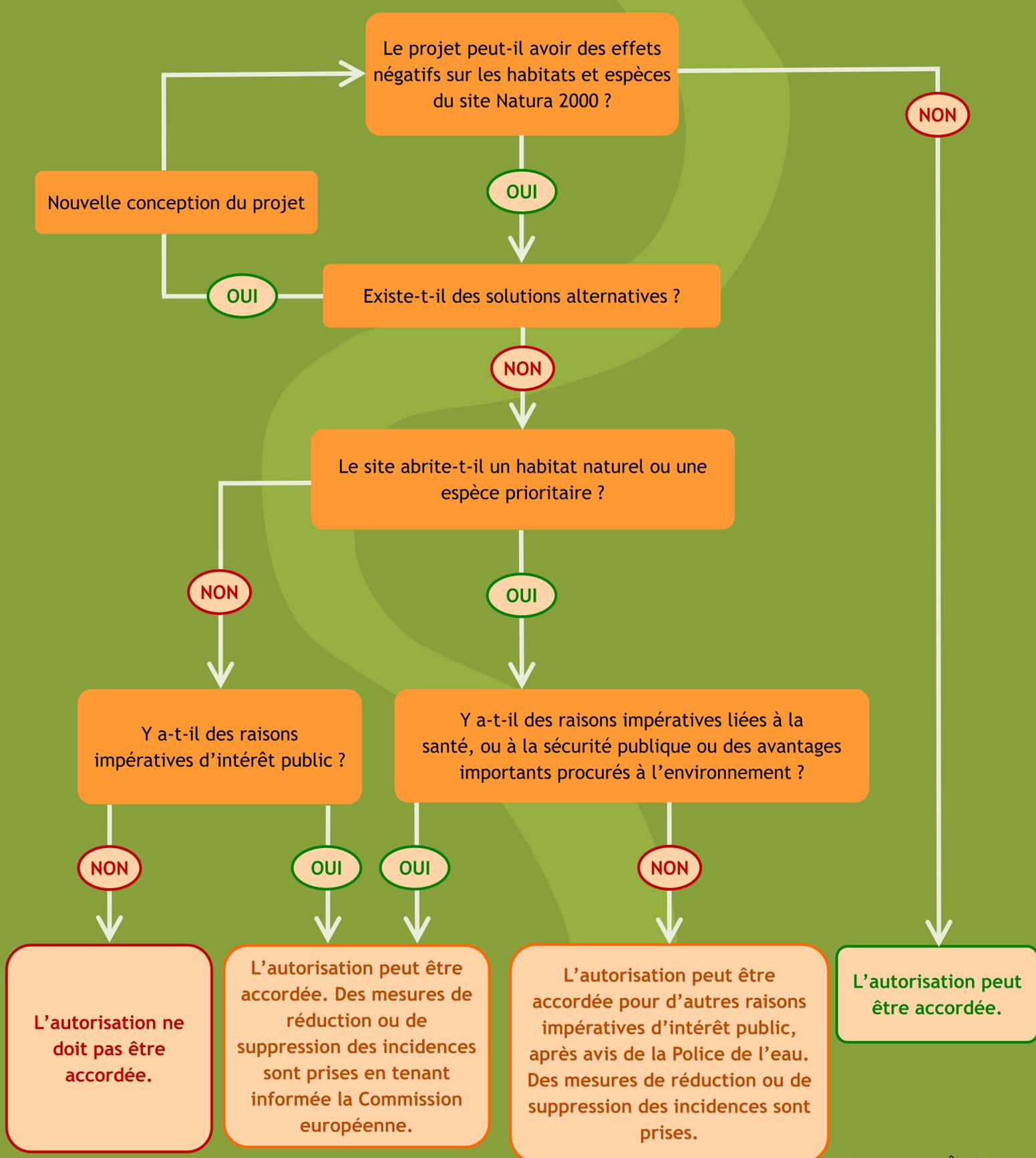
© L. Sarreau

L'évaluation des incidences Natura 2000

Principe et raisonnement

Afin de concilier « préservation du patrimoine naturel » et « développement des activités humaines », certains projets sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Il s'agit d'évaluer leur(s) impact(s) sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, mais aussi leur pertinence et leur légitimité en termes d'intérêt public. Selon leur(s) impact(s), ces projets peuvent être acceptés ou modifiés afin d'en réduire les effets néfastes sur les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire. Si ces effets n'ont pas pu être évités, ils peuvent être pondérés par des mesures de réduction ou de suppression de leurs incidences. Les grands projets qui répondent à un intérêt public majeur seront maintenus, s'il n'existe pas de solution alternative et, à la condition que des mesures compensatoires soient mises en place.

Procédure d'autorisation d'un projet



Sources : DRIEE Île-de-France



Pour plus d'informations :
 Visiter le site internet : <http://loing-lunain.n2000.fr/>
 Création :
 Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
 Contacts :
 Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique : 01.64.39.03.08
 Direction Régionale et Interdépartementale pour l'Environnement et l'Energie : 01.71.28.45.00
 Direction Départementale des Territoires : 01.60.56.73.05

